

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 9 (1901)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Petite chronique et bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

n'ont d'autre prétention que celle de rappeler un épisode peu connu de notre histoire agricole. La tentative dont elles retracent à grands traits les destinées a échoué, insuffisamment attentive aux conditions nécessaires, engagée un peu au hasard et non sans quelque légèreté, peut-être elle ne pouvait pas aboutir; au lieu de doter le pays d'une richesse nouvelle elle a sans doute compromis un certain nombre de fortunes, elle fut cependant un effort pour augmenter la prospérité de la patrie et à ce titre elle nous a paru mériter de ne pas demeurer complètement dans l'oubli.

Edouard BURNET.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

---

**La Société d'histoire du canton de Fribourg** a eu, jeudi 9 mai, une séance très intéressante. On a entendu d'abord une communication du président, M. Max de Diesbach, relative aux recherches que s'est chargé de faire à Turin, pour le compte de la Société, M. Millioud, professeur à Lausanne, qui explore les riches archives de l'ancienne capitale sarde. M. Millioud, qui vient de se mettre à l'œuvre, fait prévoir que son butin, en ce qui concerne Fribourg, sera abondant. Déjà le savant lausannois signale un document d'un haut intérêt, datant de 1281, qui éclaire les origines du Châtel actuel, qui remplaça vers cette époque l'ancien bourg de Fruence.

A propos d'une communication faite à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève et dont nous avons rendu compte dans notre dernière livraison, sur la question de l'identification de l'ancien *Bromagus* que M. de Saussure prétend avoir été le nom défiguré par une erreur du copiste du bourg actuel d'Oron (*Ouromagus*), MM. de Diesbach, Ducrest et Stadelmann font observer que la conclusion du savant genevois manque de justification rigoureuse. Il est facile d'alléguer une erreur de copiste; autre chose est d'établir la réalité de cette erreur. En ce qui concerne Oron, les documents les plus anciens désignent cette localité sous le nom de *Auronum*. Les déductions philologiques de M. de Saussure ne peuvent donc pas être considérées comme absolument probantes.

Notre collaborateur, M. Tobie de Raemy, sous-archiviste, donne la fin de la relation de la visite des paroisses du canton de Fribourg effectuée en 1675 et 1676 par l'évêque Mgr de Strambin. Ce récit est un rapport présenté à LL. EE. par un des membres du gouvernement, François-Prospér Python qui accompagna le prélat dans son voyage.

L'épiscopat de Mgr de Strambin ayant été une période plutôt orageuse dans l'histoire du diocèse de Lausanne, le rapport du conseiller Python est un document intéressant et qui montre que malgré le désaccord qui existait souvent entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique à cette époque-là, le premier devait reconnaître dans le second des qualités éminentes. Le représentant de LL. EE. reconnaît en effet que le prélat « fait les offices et les fonctions de l'Eglise avec grande révérence, majesté, modestie, bienséance et témoignage de grand zèle et avec édification. » Sous la plume peu suspecte de bienveillance du conseiller Python cet hommage ne manque pas de prix.

On se souvient des discussions qu'a soulevées la question de l'origine de nos diverses races de bétail. En ce qui concerne spécialement la race pie-noire, on a voulu qu'elle ait été introduite chez nous de la Hollande, au XVII<sup>e</sup> siècle. En réalité, aucune trace de cette introduction n'a pu être relevée et tout indique, au contraire, que l'indigénat de notre race pie-noire remonte à une date beaucoup plus reculée. Le *Journal de statistique suisse* a publié sur nos diverses races suisses un article, dans lequel il les range en quatre catégories principales, dont la caractéristique est le développement du front ; la race *longifrons*, au pelage blanc fauve ou jaunâtre, contemporaine des stations lacustres, qui serait la race primitive de notre pays, serait originaire de la Ligurie ; la *planifrons*, au pelage blanc gris, contemporaine de l'âge du bronze, aurait une origine étrusque ; la *granifrons*, à la robe rouge vif, aurait été acclimatée par les Barbares ; la *latifrons*, enfin, groupe auquel se rattache notre race pie-noire, aurait été introduite au XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle.

A l'occasion de recherches dans des registres notariaux de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, M. Max de Diesbach a eu la curiosité de relever les indications relatives à la couleur du bétail qui a fait l'objet de transactions consignées dans ces registres. Il a pu constater que, du moins dans la partie allemande du pays fribourgeois, sur laquelle ont porté ses recherches, la plus grande diversité de pelage existait parmi le bétail bovin, depuis le blanc pur au noir. Toutefois, la couleur qui domine est le rouge ; la plus faiblement

représentée est la noire et la pie-noire ; ce qui semblerait indiquer que cette variété était à cette époque d'introduction récente et corroborerait ainsi les affirmations du *Journal de statistique*.

— Le R. P. Justin, de l'ordre des capucins à Fribourg, a communiqué à la Société d'histoire de ce canton le résultat de ses recherches sur un prélat fribourgeois éminent du XVIII<sup>e</sup> siècle, le **Père Apollinaire Morel**, qui fut une des victimes les plus connues des massacres de Septembre. Né à Posat en 1739, ses heureuses aptitudes engagèrent ses parents à lui faire faire des études. Après avoir été élève du collège des jésuites de Fribourg, il entra comme novice au couvent des capucins de Zug où il reçut le nom d'Apollinaire. Il étudia à Arth, à Mels, à Bulle, à Lucerne, à Sion ; c'est dans cette dernière ville qu'il fut ordonné prêtre. Il remplit diverses fonctions dans plusieurs localités et enfin en 1785 il fut chargé des cours d'éloquence sacrée à Stanz.

Malgré ses mérites et la grande réputation dont il jouissait dans le pays, il eut des adversaires qui réussirent à le calomnier suffisamment longtemps pour que, sur sa demande, on se soit décidé à le transférer à Lucerne. C'est là qu'on vint le prier d'aller contribuer à l'évangélisation en Asie. Il accepta avec joie et se rendit à Paris pour se préparer à sa mission. Installé au couvent du Marais, il fut frappé de voir combien les besoins religieux des personnes de langue allemande étaient mal desservis dans cette ville. Il résolut en conséquence de choisir la capitale comme champ de son apostolat. Son renom s'étendit rapidement, les 5000 Allemands de Paris le considérèrent bientôt comme leur directeur spirituel et le décidèrent à habiter la paroisse de St-Sulpice à laquelle ils appartenaient pour la plupart.

Quand la tourmente révolutionnaire commença, le P. Apollinaire refusa le serment de fidélité à la constitution civile du clergé. Il continua cependant son œuvre jusqu'au moment où il faillit être arrêté au chevet d'un moribond à qui il était venu apporter les derniers secours de la religion. Loin de redouter les coups des novateurs, il semblait plutôt les rechercher. Il alla enfin lui-même se dénoncer et partagea le sort des prêtres qui étaient déjà à la prison des Carmes. Parmi eux se trouvait un ecclésiastique de Besançon, qui réussit à s'évader le jour même du massacre général et dont les souvenirs fournissent des indications sur les derniers temps de la vie du P. Apollinaire.

Après avoir réconforté et édifié ses compagnons de captivité, le Père capucin fribourgeois partagea leur sort dans cette sinistre

journée du 2 septembre 1792 où plus de deux cents prêtres tombèrent sous les coups de la populace.

— A Monteynant, près d'Arconciel, le soc d'une charrue a amené au jour un très intéressant échantillon d'art romain. C'est une **statuette** en bronze, haute d'environ dix centimètres, représentant un Cupidon ou un Génie ailé, d'une grâce d'attitude et d'une perfection de formes rare. Sauf un attribut absent que ce Génie devait porter dans la main gauche, ce petit chef-d'œuvre ne porte pas trace de la moindre détérioration et il a suffi d'un léger nettoyage pour lui donner un poli parfait.

La prairie où cette trouvaille a été faite forme la moitié est d'une colline graveleuse située au-dessus des rochers de la Sarine, en face du monastère de Hauterive. Il y avait là sans doute un poste militaire dont on voit encore un peu le fossé autour de la colline. La statuette d'Arconciel a été enrichir le Musée historique de Fribourg.

Dans la dernière séance de la Société d'histoire de Fribourg, M. Max de Techtermann a donné à ses collègues quelques détails complémentaires sur cette trouvaille. D'après les constatations faites sur les lieux, Monteynant et Montevaux qui se trouve à une petite distance auraient été deux ouvrages avancés d'un camp romain assis sur une assez forte éminence voisine du premier de ces monticules et auraient gardé un passage à travers la Sarine dont les deux rives descendent en pente douce jusqu'à la rivière. Sur la rive opposée — la rive gauche — Monterban aurait eu la même destination. Les traces d'un très ancien chemin et de vieux murs sont encore visibles. Sur l'emplacement où la statuette a été amenée au jour par la charrue, M. Max de Techtermann a retrouvé des débris d'objets romains qui attestent l'existence d'une station à cet endroit.

— **Société d'histoire de Genève.** — *Séance du 11 avril.* Après l'éloge funèbre du regretté professeur Paul Chaix, fondateur et membre honoraire de la Société depuis 1898, prononcé par M. Alf. Cartier, président, M. Emile Rivoire présente à la Société sa belle publication des Registres latins du Conseil de Genève, qui embrasse toute la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Cette œuvre est le premier et important jalon de la publication projetée des registres manuscrits du Conseil conservés aux archives de Genève et rédigés en latin jusqu'à la Réformation.

M. Rivoire a offert à la Société, dans une communication pleine de saveur, la primeur des richesses retirées par lui des feuillets

jaunis par le temps, à l'écriture souvent pâlie, qui contiennent tant de détails instructifs sur le ménage intérieur de la petite cité, destinée à devenir, un siècle plus tard, la glorieuse capitale du protestantisme français.

Le savant et modeste éditeur d'une œuvre qui sera appréciée à sa juste valeur par les amateurs de l'histoire locale, a tenu à la couronner en faisant don de l'édition de son tome premier des Registres du Conseil à la Société d'histoire à laquelle il a déjà fourni des preuves si nombreuses de son dévouement.

M. Edmond Barde lit et commente un certain nombre de lettres tirées de la correspondance de M<sup>me</sup> Etienne-Salomon Reybaz, née de Roches, femme du collaborateur de Mirabeau et chargé d'affaires de la République de Genève à Paris. Ces lettres, datées de Paris, pendant les années 1785-1791, donnent un aperçu intéressant de l'époque si passionnante de la Révolution française. Celle du 30 décembre 1789 en particulier contient des détails peu connus sur un don important offert, sur l'invitation de Necker, par des particuliers genevois au roi et à l'Assemblée nationale. Ce présent fut refusé avec dédain par la presque unanimité de l'Assemblée nationale, après deux discours de Mirabeau et de l'abbé Maury, qui s'étaient prononcés catégoriquement contre l'acceptation.

*Séance du 25 avril.* — M. Francis De Crue donne lecture d'un chapitre de son mémoire, en cours de publication, sur *Henri IV et les députés de Genève*, résultat de ses recherches aux archives de Genève et de Paris. Ce fragment concerne l'année 1602 pendant laquelle François Chapeaurouge Dauphin, assisté parfois de Jacob de Souilly Anjorant, représentait la République à la cour de France. L'année 1602 est féconde en événements divers, dont le député de Genève se trouva le témoin. Tout d'abord les articles de Poitiers, que Henri IV octroya au mois de mai, fixèrent les immunités et privilèges concédés aux Genevois propriétaires dans le pays de Gex, faible compensation à la perte de ce bailliage que le roi avait repris à la République. En cette année aussi, les ambassadeurs des cantons vinrent à Paris prêter le serment solennel pour le renouvellement de l'alliance franco-suisse, célébré dans des cérémonies aussi brillantes que pittoresques. Enfin, Henri IV dut étouffer la conjuration du maréchal de Biron, dont les intrigues avec le duc de Savoie et le comte de Fuentes, ainsi que l'a remarqué M. Henri Fazy dans une précédente séance, ne sont pas sans rapport avec l'Escalade. Cet événement capital clôt l'année et la petite guerre qui s'ensuivit avec l'aide d'un renfort suisse et des subsides du roi,

aboutit au traité de Saint-Julien, qui rétablit enfin la paix sur les bords du Léman. La correspondance de Henri IV et ses entretiens avec le député de Genève donnent une saveur particulière à toute cette histoire.

— On sait que la **fabrique de papier de Serrières**, au canton de Neuchâtel, est très ancienne, mais on n'avait jamais pu déterminer exactement la date de sa fondation. M. Ed. Quartier-la-Tente y est parvenu grâce à une pièce des archives de l'Etat de Neuchâtel. D'après cette pièce, contenue dans un volume des minutes du notaire Baillod, la papéterie de Serrières remonterait à l'année 1477. C'est ce qui ressort de l'acte retrouvé, dont voici les principaux passages extraits du *Musée neuchâtelois* :

**Pour le mulin à papier de Serrières** « La manière comme maistre Pierre de Piemont et de Cazelle et Jehanin Varnoz, desdit lieux entendent faire un bapteur a battre papier riere et soubs la seignorie de hault et puissant seigneur, montres redoubté seigneur... le marquis et conte de Neufchastel et au lieu de Serrières audit contey de Neufchastel.

» C'est assavoir qu'ils entendent que mondit Seigneur leur laisse panre bois en ses forestz a ce appartenant pour une foy...

» Item la place pour faire ledit bapteur et une place pour faire une grange pour essuyer le papier, ensemble d'ung petit curtil derrier icelle sans préjudice d'aultres ingies (engins) de mondit Seigneur, et en icelle grange faire ung fornet pour l'uyance et vyvre d'eulx et de leurs familliers et non aultrement avec leur demorance ainsi que bon leur semblera faire...

» Item qu'ils puissent tenir et posseder ce que dessus pour eulx et les leurs pour en joyr alyené ou vendre a leur prouffit reservant le droit de mondit Seigneur comm'il appartiendra de raison...

» Monseigneur et content pour la cense annuelle de deux raymes de petit papier, une rayme de gros et deux florins d'or... »

Cette pièce se rapporte au temps de Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, et explique comment il se fait que dans les papiers des archives du château se trouvent des filigranes aux armoiries de cette famille.

La fabrique de Serrières ne fut pas cependant la plus ancienne de notre pays. Il résulte d'une notice parue dans le dernier volume des *Nouvelles Etrences fribourgeoises* qu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle on comptait déjà un certain nombre de papéteries en Suisse et que l'on retrouve fréquemment des documents de cette époque écrits sur des papiers portant les armes de Fribourg ou de Berne

comme marques de fabrique. Pour ce qui le concerne, le canton de Fribourg possédait alors trois fabriques de papier : une à Belfaux ; une seconde sur les bords de la Glâne, au Moulin-Neuf, et une troisième, la plus ancienne, à Marly. La première mention de cette dernière, mention un peu vague, il est vrai, remonte à 1411. Elle n'a rien cependant d'in vraisemblable puisque un acte de 1490 signale la papéterie de Marly comme existant « d'ancienneté ». On sait qu'elle est encore maintenant en pleine activité.

— Une série de **tombeaux de l'époque préhistorique** a été découverte près de Lausanne, entre le Château-Sec et Pully, à proximité du cimetière de cette dernière localité.

Les cercueils sont formés de dalles de grès. Ils ont environ quarante centimètres de large sur quatre-vingts de long et soixante de profondeur. La dalle qui sert de couvercle, beaucoup plus grande et massive que les autres, déborde sur la boîte formée par les quatre pierres placées de champ.

Quelques-uns de ces tombeaux étaient bien conservés ; la terre s'était introduite dans d'autres. Parmi les squelettes trouvés dans ces cercueils, on a surtout remarqué celui d'un enfant. C'est la première fois que l'on découvre, en Suisse, des restes d'un enfant de l'époque de la pierre. Les squelettes sont couchés sur le côté gauche, la tête est dirigée vers l'est. Les jambes sont repliées de telle sorte que les genoux touchent la poitrine. Les mains sont aussi repliées. Il paraît que cette position est fréquente et constitue une coutume dont on retrouve les traces dans les sépultures de de tous les continents.

On a trouvé à côté des squelettes un grand nombre de défenses de sangliers disposées en forme de collier et quelques petites perles. Le tout a été transporté au Musée cantonal où un tombeau sera reconstitué, contenant et contenu tel qu'il a été découvert.

D'après M. Næf, ces tombes sont d'entre les plus anciennes de la Suisse et remontent à l'âge de la pierre, à la seconde période néolithique, c'est-à-dire à plus de 2000 ans avant Jésus-Christ.

